

Chemin du Fort des Montboucons - Echange de terrains avec M. MARGELIN

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre du projet d'aménagement du carrefour situé rue Arago, chemin du Fort des Montboucons, la Ville de Besançon doit abandonner une partie du tracé actuel du chemin du Fort des Montboucons.

Par ailleurs, le projet nécessite l'acquisition d'une partie de la propriété de M. MARGELIN, cadastrée section NS n° 70-71.

Après négociation, un accord est intervenu sur la base suivante : la Ville de Besançon cède à M. MARGELIN 5 a 41 correspondant à la partie du chemin du Fort des Montboucons abandonnée par la Ville et déclassée, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 28 septembre 1992.

En contrepartie, M. MARGELIN aliène à la Ville une surface de 3 a 46 à détacher des parcelles cadastrées section NS n° 70 et 71.

L'échange aura lieu sans soulte ; les frais d'acte seront à la charge de M. MARGELIN.

Sur avis favorables des Commissions Voirie et Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser l'échange Ville / M. MARGELIN aux conditions définies ci-dessus,
- autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.